

Décision modificative n°2 du 24 novembre 2014

Intervention de Pierre Camani

Président du Conseil général

Sénateur de Lot-et-Garonne

Mes chers collègues,
Chers Internautes,
Mesdames et messieurs,

Je déclare ouverte cette session consacrée à l'examen de la décision modificative n°2.

Je constate que le quorum est atteint.

Il me faut dès à présent désigner un secrétaire séance :

Désignation

Je demande aux présidents de groupe de bien vouloir me remettre les motions qu'ils souhaitent voir examiner. Je vous remercie.

Le 20 octobre dernier, un automobiliste renversait la jeune Eva Dubertrand, accueillie au Foyer départemental de l'enfance de Balade depuis le mois de juillet dernier, dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

Malgré la grande réactivité et le professionnalisme des pompiers d'Agen, des médecins de l'hôpital d'Agen puis ceux du CHU Purpan à Toulouse, l'adolescente est décédée le 17 novembre des suites de ses blessures. Je souhaite que toute la lumière soit faite sur les circonstances de cette tragédie et que la justice soit rendue. Comme je l'ai indiqué, le Conseil général se portera partie civile dans le procès à venir.

En la mémoire d'Eva Dubertrand, je vous demande d'observer une minute de silence.

Minute de silence.

Il nous faut à présent adopter le compte rendu des réunions de la DM1 et de la session spéciale du 30 juin dernier. C'est le rapport n°8022.

Je veux ouvrir cette session sur une note d'espoir. En effet, la suppression annoncée du Département n'est plus d'actualité aujourd'hui.

Comme je m'y étais engagé devant vous, je me suis battu avec mes collègues parlementaires, et particulièrement avec Germinal Peiro, pour démontrer toute l'utilité du Conseil général dans l'espace rural.

Notre position pragmatique a été entendue et écoutée au plus haut sommet de l'Etat. Le dialogue n'a jamais été rompu avec le gouvernement et la concertation porte aujourd'hui ses fruits.

Le 6 novembre dernier, lors du 84^{ème} Congrès de l'ADF, le Premier ministre nous a donné des garanties pour l'avenir.

Permettez-moi de le citer, d'autant que ce que je vais vous lire correspond au contenu de mon communiqué de presse produit après de la déclaration de politique générale du Premier Ministre qui préconisait la suppression des départements : «*Entre des grandes régions stratégiques et le couple communes-intercommunalités, il faudra des échelons intermédiaires pour assurer les solidarités*

humaines et territoriales : le rôle des départements en matière de protection des populations les plus fragiles et de soutien aux communes est indispensable. C'est pourquoi, dans le cadre du débat parlementaire, je pense que le département pourrait être conforté sur ses compétences : développement social, accès aux services publics, l'ingénierie territoriale ».

La sagesse et le bon sens l'on emporté. Pour l'avenir du Lot-et-Garonne, c'est une excellente nouvelle. Il faut rappeler, en effet, que les investissements départementaux pèsent chaque année plus de 10 milliards d'euros au plan national. Les Départements sont en première ligne pour assurer le maillage des services publics. Ils forment le pilier des solidarités entre les générations, entre les hommes, entre les territoires.

La question de l'avenir du département est toujours posée, mais en des termes bien différents. En effet, il nous appartient d'inventer le Département de demain sans tabou, ni conservatisme. Voilà une perspective porteuse d'un espoir bien réel pour tous nos concitoyens.

Un Département conforté sera mieux à même d'agir sur le réel pour stimuler le développement de nos entreprises et de nos territoires, favoriser les créations d'emplois et améliorer les conditions de vie de nos compatriotes.

Dans un contexte de stagnation de la zone euro, où la croissance se contracte en Allemagne et en Italie, le PIB de la France augmente de 0,3% au troisième trimestre après un léger recul au second trimestre. Selon les analystes de la commission Européenne, l'UE et la zone euro devraient connaître une croissance faible au dernier trimestre de 2014, une légère accélération en 2015 qui se confirmerait en 2016.

Dans ce contexte morose, la nécessité d'une stratégie européenne d'investissement apparaît d'une urgence extrême. Mercredi le président de la commission européenne dévoilera son très attendu plan d'investissement européen de 300 milliards d'euros. Celui ci est destiné à stimuler la croissance aujourd'hui atone en Europe, car les états exsangues ne peuvent plus assumer la politique de relance par l'investissement qui serait nécessaire. Souhaitons que l'Union Européenne soit à la hauteur de nos attentes et de nos espoirs...

Dans le contexte que je viens de décrire, le Lot-et-Garonne tire malgré tout son épingle du jeu car l'emploi salarié, ces 12 derniers mois a progressé de 0,6% et le taux de chômage a diminué de 0,3% (même si le nombre de demandeurs d'emplois a augmenté de 7%).

L'augmentation de 2% des effectifs dans l'industrie (300 emplois sur un an) alors que ceux-ci baissent de 0,7% en Aquitaine sur la même période, est un signal extrêmement encourageant et confirme mes analyses sur le dynamisme industriel de notre département. Ces résultats confortent notre stratégie d'accompagnement économique et de dynamisation par les clusters.

L'emploi dans le tertiaire a également augmenté de 0,7% ce qui représente également autour de 300 emplois. En revanche le secteur de la construction souffre et connaît une baisse sensible de 3,6% (soit 240 emplois).

Les nouvelles mesures de relance, notamment dans le cadre de la transition énergétique, devraient générer des chantiers pour l'artisanat. Cependant, la baisse de l'investissement public impacte notablement ce secteur.

Ces chiffres dénotent une réelle marge de progression de l'activité dans une conjoncture nationale et internationale très dégradée.

En cela, le Conseil général est solidaire des territoires qui souffrent. Avec, l'Etat et la Région, il est aux côtés des entreprises et des salariés qui traversent d'importantes difficultés.

Dans ce contexte, tout doit être mis en œuvre pour que les territoires les plus vulnérables soient aussi les mieux protégés. Je pense notamment aux efforts qui doivent être déployés pour mieux former notre jeunesse. Je le dis ici avec force, il serait inacceptable que l'Etat réduise les moyens alloués au Réseaux

d'Education Prioritaire au détriment des territoires qui en bénéficiaient jusqu'alors et qui sont des territoires en difficultés.

Daniel Borie vient de déposer une motion en ce sens et je l'en remercie. Nous devons faire bloc pour nos jeunes, pour leurs parents et pour les enseignants.

Ne pas déshabiller Pierre pour habiller Paul, c'est exactement cette même logique qui doit prévaloir en matière d'aménagement du territoire. C'est pourquoi, je veux ici rappeler avec fermeté la position de la majorité sur la RN21 et le barreau de Camélat qui ont tant défrayé la chronique ces derniers mois.

La participation de l'Etat au financement des études pour la réalisation du pont et du barreau de Camélat est désormais acquise. C'est une victoire historique pour le Lot-et-Garonne tout entier. Je m'en félicite car je me suis battu, avec la député Lucette Lousteau, pour débloquer ce dossier et obtenir ce résultat.

L'engagement de l'Etat figure en effet dans le mandat que le Premier Ministre a adressé la semaine dernière au Préfet de Région Aquitaine, au titre du Contrat de Plan Etat - Région (CPER) 2015-2020. Cela signifie, pour le pont et le barreau de Camélat, que des crédits d'études seront bien inscrits au CPER 2015 - 2020.

Cela préfigure le financement par l'Etat des travaux de cette infrastructure au CPER suivant (2020 - 2025).

Pour la première fois, un gouvernement s'engage sur le financement du pont et du barreau de Camélat.

Aujourd'hui, avec cette décision, c'est l'ensemble du Lot-et-Garonne qui est gagnant puisque la modernisation de la RN 21 sera poursuivie et le pont - barreau de Camélat sera réalisé avec le concours financier de l'Etat ; deux aménagements qui, je le rappelle, constituent une seule et même opération, car le barreau de Camelat constitue le débouché naturel de la RN 21 sur l'autoroute.

C'est aussi la victoire de la stratégie du rassemblement contre la stratégie de division et d'opposition stérile des territoires.

J'en viens maintenant aux aspects proprement budgétaires de la décision modificative. Marcel Calmette, notre rapporteur, en analysera les évolutions dans quelques instants. Mais il m'appartient d'en commenter les traits les plus saillants.

Rarement DM2 nous aura permis correction aussi positive de nos prévisions budgétaires.

En effet, nos dépenses réelles de fonctionnement ne sont ajustées que de 0,05 % par rapport aux inscriptions initiales, soit 250 000 euros.

Les réserves prudentielles constituées dès le budget primitif et plusieurs redéploiements de crédits nous permettent d'inscrire 3 millions d'€ supplémentaires au titre de l'allocation du RSA. Pour 2014, sur l'année, ce sont ainsi près de 4,5 millions d'€ de plus qu'en 2013 qui seront nécessaires à la couverture des dépenses d'insertion, dont une augmentation de près de 12 % pour les seules allocations versées aux bénéficiaires. A elles seules, à périmètre constant¹, les allocations d'insertion représenteront la moitié des dépenses nouvelles de l'exercice budgétaire. Et les deux tiers des dépenses sociales supplémentaires, à l'identique de ce que nous avons déjà observé en 2013.

Cette irrésistible évolution n'a pas échappé aux pouvoirs publics qui, par la voix du Premier Ministre lors du congrès des départements, il y a quelques jours, a annoncé la mise en place en 2015 d'un groupe de travail institutionnel sur l'avenir des politiques d'insertion. La question de la gestion du RSA, et de l'éventuelle renationalisation de cette allocation sur laquelle nous, conseils généraux, ne disposons d'aucun levier d'action, figurera à l'ordre du jour des travaux.

¹ C'est-à-dire hors intégration au budget général du budget annexe du parc de l'équipement et hors paiement du versement de solidarité sur les DMTO (les 0,35 « nationalisés »), inscrit en dépense. Ces deux postes représenteront le tiers des dépenses nouvelles de l'exercice 2014, et faussent donc la comparaison par rapport à 2013, d'où le recours à l'expression « périmètre constant »...

Force est aujourd'hui de constater, compte tenu des changements démographiques et des nouveaux mécanismes de compensation des allocations individuelles de solidarité mis en place par le Gouvernement à l'occasion de la Loi de Finances pour 2014, et qui nous permettent près de 15 millions d'€ de ressources nouvelles cette année, que la stabilité financière des conseils généraux pourrait être garantie sans l'incontrôlable progression de la dépense de RSA.

Nous l'observons d'ailleurs à notre échelle dans le champ des dépenses en faveur des personnes âgées où, pour des raisons démographiques - les classes creuses de l'entre-deux guerres, les dépenses de prise en charge de personnes dépendantes à domicile marquent une inflexion. L'activité chute en effet de plus de 3 %, tandis que le taux d'acceptation des demandes d'APA et le GIR moyen des bénéficiaires demeurent constants.

Il conviendra d'ailleurs de tirer les enseignements de cette situation nouvelle dès le budget 2015 et je vous proposerai, pour aider les associations à passer le cap de la baisse des interventions, des mesures significatives, à même de permettre au secteur de se restructurer en garantissant l'emploi. Il en va de la qualité et de la professionnalisation des prises en charge. Il en va aussi du soutien à l'économie des secteurs ruraux du département. Nous serons alors au rendez vous.

Concernant les recettes, il est bien évident que cette DM est très atypique puisqu'elle nous permet d'encaisser la première moitié du reversement financier prévu au Bail Emphytéotique Administratif pour l'entretien et la maintenance des casernes de gendarmerie adopté par notre assemblée en juin dernier. Je vous rappelle le mécanisme de notre opération : nous avons demandé à un opérateur de réaliser 18 millions d'€ de travaux dans les 31 casernes de gendarmerie propriété du département, dont la moitié de cette somme au cours des 36 prochains mois, pour remettre le parc à niveau sans que nous n'ayons à emprunter pour ce faire. En contrepartie, l'opérateur percevra les loyers de la gendarmerie durant 25 ans et nous reverse dès à présent, en début de contrat, sous une forme capitalisée, une fraction du produit de ces loyers à venir.

Nous serons ainsi en mesure d'accroître nos dépenses d'investissement – elles augmenteront de 8 % par rapport à 2013² – sans alourdir notre emprunt d'équilibre – qui diminuera lui de 16 % par rapport à 2013³. Je pense que peu de conseils généraux seront dans ce cas cette année.

Dans le même temps, dès les prochains mois, les artisans du bâtiment trouveront des débouchés conséquents sur de petites et moyennes opérations réparties sur l'ensemble du département. Nous avons ainsi fait le choix d'une mesure de relance et de soutien à l'activité artisanale.

Autre satisfaction ponctuelle en termes de recettes, la cession du centre de loisirs de Cauterets qui demeurera dans le domaine public puisque la municipalité s'en est portée acquéreur. Un accord de poursuite de l'activité d'accueil de groupes a de plus été trouvé avec l'association exploitante, Cauterets Loisirs 47. Voilà là aussi un dossier soldé au profit de tous. Ce bâtiment acquis dans les années 80 nécessite des investissements importants de remise aux normes dans un domaine d'activités qui, force est de le reconnaître, ne relève pas de nos compétences (il concerne de l'hébergement touristique ... à Cauterets).

Au final, cette DM nous permettra de clôturer l'exercice 2014 dans de bonnes conditions et en conformité avec les objectifs que nous nous étions fixés en début d'année.

Le niveau de l'épargne brute demeurera constant par rapport à 2013, actant la fin de l'effet de ciseau que le département a durement subi entre 2010 et 2012.

Les dépenses d'investissement, hors remboursement du capital de la dette, seront majorées.

Le recours à l'emprunt diminuera, et avec lui la progression de l'endettement annuel de la collectivité pour la seconde année consécutive.

² de 53 à 57,5 M€ hors remboursement du capital de la dette

³ de 30 à 25 M€ en emprunt réalisé

Mais c'est surtout le taux d'endettement de la collectivité, qui mesure le poids de la dette dans les recettes de fonctionnement, indicateur auquel nos prêteurs sont très attentifs, qui se réduira.

Bref, nous devrions parvenir à assumer nos dépenses obligatoires de solidarité et à soutenir la modernisation du territoire, sans détériorer nos grands équilibres.

Nous le devons à notre gestion mais aussi, j'ai la modestie de le reconnaître, à la prise en compte par le Gouvernement, pour la première fois depuis 10 ans, de la situation particulière des conseils généraux ruraux dont les caractéristiques démographiques et économiques les rendent plus vulnérables à la crise actuelle.

Cette bouffée d'oxygène nous permet de rester force de proposition et d'avancer sur les projets vitaux pour le Lot-et-Garonne.

La richesse de cette décision modificative en est le parfait reflet.

Forts de nos capacités d'action confortées, nous pouvons agir pleinement pour le développement économique, l'attractivité du territoire et l'emploi.

Ainsi, notre politique des Clusters prend une nouvelle dimension avec l'aboutissement du second appel à projet lancé en avril dernier. Sept dossiers ont été déposés et six candidats ont été auditionnés par le comité de sélection le 30 octobre dernier. Il s'agit des clusters Numérique, « Eau et adaptation au changement climatique », Machinisme agricole, Pain Bio Local, Image Créative, Fruits et Légumes/Nutrition Santé. Je suis heureux de vous annoncer que les six porteurs de projets ont rempli toutes les conditions pour obtenir la labellisation et ainsi enclencher la dynamique collaborative que nous attendons de cette politique.

Dans la morosité ambiante, les clusters sont bien davantage qu'une lueur d'espoir. Ce sont les fondations de l'économie du 21^{ème} siècle. Grâce aux deux appels à projets que nous avons lancés, le Conseil général de Lot-et-Garonne a mis sur les rails une collaboration approfondie autour de projets capables de fédérer les initiatives de 11 filières différentes. 80 entreprises, 21 centres de recherche, de transfert de technologie et d'expérimentation ainsi que 13 centres de formation, ont accepté de se lancer dans cette aventure aux côtés du Conseil général, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Région qui sont nos partenaires.

Avec la politique des Cluster, nous anticipons les transformations de l'économie. Tout aussi novatrice est notre politique d'aménagement numérique du territoire. Si l'on veut réellement développer l'attractivité économique du territoire, nous devons avancer vite et fort sur le déploiement du très haut débit.

Nous avons donc décidé de lancer une opération de montée en débit. En effet, le déploiement de la fibre optique qui permet de bénéficier du très haut débit prendra des années pour certains territoires. Or, il devient nécessaire, compte tenu des usages, de disposer dès aujourd'hui, du haut débit.

Pour ce faire, nous nous appuierons sur notre réseau public d'accès à internet qui couvre aujourd'hui 97% du territoire et qui représente une opportunité unique d'apporter très rapidement un service complémentaire à la fibre optique en cours de déploiement.

Comme il est essentiel de bâtir ces infrastructures du futur, il est tout aussi indispensable de moderniser les outils existants. Nous avons créé les conditions pour enfin moderniser le Marché d'Intérêt National d'Agen-Boé. Mes chers collègues, cette séance est à marquer d'une pierre blanche. Elle signe le début d'une nouvelle vie pour le MIN. Le tandem, Christian Dezalos à tête du syndicat mixte du MIN et Raymond Girardi à la tête de la Sologemin, est déterminé à agir.

Cette volonté de préparer l'avenir nous anime également dans notre action en faveur du développement de la filière méthanisation.

Avec nos partenaires, la Chambre d'Agriculture et la Fédération des CUMA, nous mesurons pleinement l'importance stratégique de ce secteur pour mettre sur pieds une agriculture plus performante, plus innovante et plus durable.

Toujours sur les projets d'avenir, je me dois de vous présenter un point d'étape du dossier Center Parcs.

Ce projet est la pierre angulaire de notre 4^e Schéma de Développement Touristique que nous examinerons tout à l'heure. Ce plan d'action ambitieux vise à développer un tourisme vert, de proximité basé sur la qualité.

Il y a quelques mois, nous nous étions engagés à dévoiler le site retenu à l'automne 2014. Nous y sommes. Jean-Michel Klotz, avec lequel je m'entretiens régulièrement par téléphone, m'a informé qu'il arrêtera très prochainement le choix d'implantation.

Bien entendu, dès que nous connaîtrons sa décision, je vous la communiquerai. Dans la foulée, nous organiserons une Commission Permanente extraordinaire afin de définir le partenariat à mettre en place avec le Groupe Pierre et Vacances pour que ce projet aboutisse. Cela devrait intervenir avant la fin de l'année.

Forts de nos capacités d'action confortées, nous agissons aussi pour renforcer les solidarités entre tous les Lot-et-Garonnais : les personnes âgées, les jeunes, et tous ceux que le handicap, le chômage ou les accidents de la vie ont mis sur le bord du chemin. Loin des caricatures de l'assistanat, je suis fier que notre collectivité ait fait le choix de placer l'humain au cœur de ses préoccupations.

Aujourd'hui, un certain nombre d'associations d'aide à domicile sont confrontées à de graves difficultés conjoncturelles et structurelles. Il s'agit d'un enjeu majeur car, je le rappelle, le secteur de l'aide à domicile génère quelque 2000 emplois non délocalisables dans notre département.

Depuis 6 ans, nous avons instauré un dialogue basé sur la confiance et le respect avec l'ensemble des associations et des fédérations du secteur de l'aide à domicile. Deux fois par an, avec Jean-Luc BARBE, nous rencontrons les acteurs associatifs. Ces rendez-vous réguliers ont permis de moderniser ensemble ce secteur et d'organiser la revalorisation du tarif horaire de l'aide à domicile que nous appliquons depuis bientôt 7 ans. Récemment, un audit a été mené en partenariat avec les fédérations. Il conviendra d'en tirer tous les enseignements et je souhaite que ses préconisations soient appliquées.

Je recevrai prochainement, avec Jean Luc Barbe, les associations qui éprouvent des difficultés. Dans un second temps et avant la fin de l'année, nous réunirons toutes les associations et les fédérations d'aide à domicile pour conforter ce secteur et sécuriser l'avenir.

Dans un tout autre domaine, je veux vous parler de notre programme d'action sur la restauration scolaire dans les collèges lot-et-garonnais : du beau, du bon et du local dans nos cantines.

L'étude que nous avons réalisée démontre que le gaspillage alimentaire atteint en moyenne 33% des aliments, 50% dans certains cas. C'est parfaitement choquant ! Les mesures que nous prenons permettront à la fois de limiter les pertes, mais aussi d'introduire des produits locaux, de qualité et de saison dans l'assiette des élèves de notre département.

Enfin, pour conclure, je voudrais vous parler du travail du Bureau d'Accueil de tournage qui rencontre un magnifique succès, bien au-delà de nos espérances.

Plusieurs tournages se sont déroulés cette année en Lot-et-Garonne, beaucoup plus que dans les départements voisins. Le Lot-et-Garonne devient une destination cinématographique à part entière.

Les retombées pour l'économie locale sont significatives. Je vous propose donc de renforcer notre soutien départemental à la création cinématographique et audiovisuelle car une dynamique est en marche et nous devons l'amplifier.

Mes chers collègues, notre Conseil général prépare l'avenir avec énergie et détermination. Il trace son sillon pour servir encore plus efficacement tous les Lot-et-Garonnais.

NB : Seul le prononcé fait foi.